

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Palais de la Bourse
CS 21856
13221 Marseille Cedex 01
04 91 39 56 70
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE BÉDOIN

Hôtel de Ville
301 avenue Barral des Baux CS 90001
84410 Bédoin
04 90 65 60 08
accueil@bedoin.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Pavillon de Rolland - forêt communale de Bédoin

Bédoin (84)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Bédoin - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

Elément remarquable du petit patrimoine bâti de la commune, le pavillon de Rolland est l'un des témoins de l'histoire des reboisements et de la restauration des Terrains en Montagne (RTM) sur le Mont Ventoux.

UN PEU D'HISTOIRE...

Le pavillon de Rolland est bâti en 1867-1868 dans le cadre de la mission de reboisement des agents des eaux et forêts. Ces missions font suite à deux lois de 1860 et 1864 sur le reboisement pour pallier les catastrophes naturelles qui ont parcouru la première moitié du XIXe siècle. Victimes d'une véritable crise érosive, les montagnes ne supportent plus leur masse. Les lois prévoient le reboisement de 1.3 millions d'hectares. Les travaux entrepris sont titanesques.

Le pavillon de Rolland est d'abord un logement pour les ouvriers des RTM. En 1899 il est restauré et sert de magasin à graines et de dépôt de matériel. Gîte des gardes forestiers contraints de coucher en forêt pour les besoins de leur service, il est restauré une nouvelle fois en 1926. Une plaque à la mémoire de MM. Eymard, maires père et fils, et Tichadou, inspecteur des Eaux et Forêts, est apposée en 1955.

LE PROJET DE RESTAURATION

Petit bâtiment sur deux niveaux, le pavillon de Rolland nécessite des travaux d'entretien et de restauration pour le préserver des dégradations. Dans un état vétuste, cette première étape est nécessaire pour envisager sa mise en valeur. A terme, le pavillon de Rolland aura pour vocation de devenir un lieu de mémoire et d'interprétation de l'histoire du site et de la Restauration des Terrains en Montagne. Cette valorisation s'inscrit dans le Schéma d'Interprétation du Mont Ventoux (SMAEMV).

C'est une histoire singulière et forestière, propre au Mont-Ventoux, qu'il faut préserver !

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine rural non protégé lancé en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Montant des travaux	106 632 €
Objectif de collecte	22500 €
Début des travaux	Septembre 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du
Pavillon de Rolland - forêt communale de Bédoin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/62738
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Pavillon de Rolland - forêt communale de Bédoin

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Commune de Bédoin / Source gallica.bnf.fr / BnF

